

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 28 novembre 2019
N° de dossier.: 115805.00204/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS AMENDÉE
DEMANDE RÉAMENDÉE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS
DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIE À COMPTER DU
1^{er} OCTOBRE 2018
Dossier : R-4076-2018 Phase 2**

Chère consœur,

Suivant la décision D-2019-160 rendue le 27 novembre dernier par la Régie de l'énergie, la FCEI dépose une version amendée de son formulaire de demande de paiement de frais pour tenir compte des sujets qui ont été transférés de la phase 2 à la phase 3 (méthode de répartition des coûts de l'usine LSR).

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/lid

p.j.

